



Systemes de collecte pour les déchets plastiques mélangés

Rapport de monitoring 2024

01.07.2025

Créé dans le cadre du système de monitoring et de licence de l'Association Suisse des Recycleurs de Plastique (VSPR)

SCHWEIZER
PLASTIC
RECYCLER

RECYCLEURS
DU PLASTIQUE
SUISSES

RICICLATORI
DELLA PLASTICA
SVIZZERI



dss⁺

Protect. Transform. Sustain.

Introduction

Le présent rapport de monitoring pour l'année 2024 informe de manière transparente sur la collecte, le traitement, la valorisation et l'élimination des déchets plastiques mixtes par les titulaires de licence de l'Association suisse de recycleurs de plastique (VSPR) et donne un aperçu de l'activité d'audit de l'organe de contrôle.

Le VSPR est le centre de compétence pour le recyclage des matières plastiques en Suisse. Il met en réseau les communes, les systèmes de collecte et les entreprises de recyclage dans le but de valoriser les matières plastiques de manière optimale et de boucler le cycle. Les « Exigences relatives à l'exploitation des systèmes de collecte des déchets plastiques mixtes » constituent la base de ce travail et définissent des exigences claires pour la collecte, le tri et la valorisation des matières plastiques ménagères. Un suivi systématique garantit à tout moment une transparence totale sur les flux de matériaux, la qualité de la valorisation et les structures de financement des systèmes de collecte.

L'année 2024 marque une étape importante : depuis janvier 2024, tous les résidus de tri issus du premier traitement dans l'Union européenne doivent être renvoyés en Suisse afin de garantir une valorisation thermique transparente.

L'organe de contrôle collecte, vérifie et consolide chaque année les données de collecte et de traitement de chaque preneur de licence et les prépare pour le rapport de monitoring. En plus de la collecte annuelle des données, un audit de chaque titulaire de licence et de son ou ses partenaires de traitement est réalisé tous les deux ans.

Comme les années précédentes, les chiffres concernant les déchets plastiques mélangés et le PSE (polystyrène expansé) / XPS (polystyrène extrudé) issus du système de collecte du Verband EPS Swiss sont présentés séparément, par souci de transparence.

Plastiques mélangés provenant des ménages

Vue d'ensemble des flux de matières

En 2024, les titulaires d'une licence VSPR ont collecté 11 548 tonnes de déchets plastiques mélangés. Avec les quantités déjà stockées de l'année précédente, 11 695 tonnes ont été soumises à un premier traitement.

Les données de traitement pour l'année 2024 permettent d'obtenir le diagramme des flux de matières présenté dans la Figure 1. Les opérateurs de traitement initial ont reçu 11 283 tonnes d'articles cibles (bouteilles, gobelets, barquettes, films, briques à boissons) et 413 tonnes d'articles non cibles (bouteilles à boissons en PET, métaux, papier et carton, ainsi que des matériaux indésirables tels que des piles et des appareils électriques). Lors du traitement initial, les matériaux ont été triés. Sur ce total, 8 228 tonnes ont été envoyées en traitement ultérieur, 2 645 tonnes ont été valorisées énergétiquement en cimenterie et 822 tonnes dans des usines d'incinération des ordures ménagères (UIOM). Lors du traitement ultérieur, les plastiques ont été recyclés en 5 824 tonnes de matières premières secondaires. Les briques à boisson ont été transformées en environ 494 tonnes de fibres. De plus, 140 tonnes de métaux ont été recyclées. Par ailleurs, 1 141 tonnes de matières issues du traitement ultérieur sont parties en valorisation énergétique, soit en cimenterie, soit en usine d'incinération des ordures ménagères. 630 tonnes d'eau et de contenus résiduels ont été séparées.

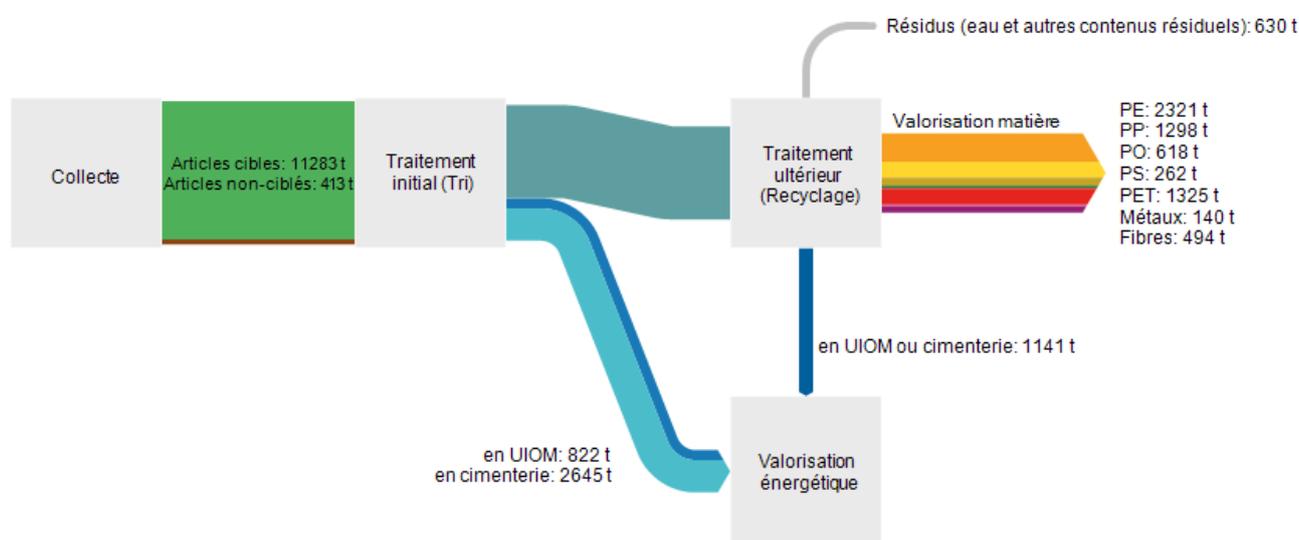


Figure 1: Flux de déchets plastiques collectés par les systèmes licenciés en 2024, en tonnes.

PE : polyéthylène, PP : polypropylène, PO : polyoléfine, PS : polystyrène, PET : polyéthylène téréphtalate

Les tableaux et figures suivants présentent en détail les données collectées sur la collecte et le traitement.

Collecte

Tableau 1 : Quantités collectées et stockées par les licenciés (en tonnes)

	2020	2021	2022	2023	2024
Quantité stockée ¹	68	97	111	132	101
Quantité collectée ¹	7 219	8 594	9 447	10 197	11 548
Quantité traitée ¹	7 287	8 693	9 553	10 664	11 695
Quantité stockée temporairement par rapport à la quantité collectée ²	0.9%	1.1%	1.2%	1.3%	0.9%
Taux de collecte ³	3.8%	4.5%	5.0%	5.4%	6.1%

¹ La différence du bilan matière (quantité stockée plus quantité collectée moins quantité traitée) devrait être inférieure à 2%.

² Objectif selon l'exigence pour les preneurs de licence : les quantités stockées temporairement doivent être limitées à 50% de la quantité annuelle collectée.

³ Sur la base d'estimations de la quantité totale de déchets plastiques produits par les ménages (190 000 t/an, Umtec et Carbotech, 2017).

Comme les années précédentes, les preneurs de licence ont continué à augmenter leurs volumes de collecte. Avec 1'351 tonnes, l'augmentation s'est renforcée et s'est élevée à près de 13,2 %. Le taux de collecte au niveau national, par rapport à la production totale estimée de déchets plastiques provenant des ménages, était de 6,1 % en 2024.

Tableau 2: Composition du matériel collecté

	2020	2021	2022	2023	2024
Articles ciblés (bouteilles, gobelets, barquettes, films)	93.5%	94.4%	94.4%	94.7%	96.5%
- dont briques à boisson			4.1%	5.3%	5.8%
Articles non ciblés^{1,2}	6.5%	5.6%	5.6%	5.3%	3.5%
- bouteilles de boissons en PET	0.6%	1.9%	1.5%	0.9%	1.0%
- éléments indésirables (ordures ménagères, piles, petits appareils électriques, PVC, jouets, etc.)	0.2%	0.7%	1.7%	2.0%	1.2%
- autres (métaux, papier, etc.)	5.5%	2.7%	2.3%	2.4%	1.4%

¹ Sont également recyclés dans la mesure du possible.

² Les écarts éventuels dans les totaux résultent d'arrondis.

La proportion d'articles cibles a augmenté par rapport à l'année précédente (voir tableau 2). La proportion de briques à boisson, considérées comme des articles cibles par tous les systèmes depuis 2022, a également légèrement augmenté, passant de 5,3 % à 5,8 %. Selon les exigences de la VSPR, il faut veiller à ce que les briques à boisson soient séparées en une fraction recyclée si la proportion massique de briques à boisson dans les matériaux collectés dépasse 3 %. C'est le cas pour tous les partenaires de traitement des systèmes de collecte certifiés.

La proportion de bouteilles à boissons en PET est restée stable par rapport à l'année précédente, à environ 1 %. Les bouteilles à boissons en PET ne sont pas considérées comme un matériau cible en raison du bon fonctionnement du système PET Recycling Schweiz (PRS). Selon les exigences de la VSPR, à partir d'une teneur en masse de 3 % de bouteilles à boissons en PET dans le matériel collecté, il faut veiller à ce que les bouteilles à boissons en PET soient séparées pour être recyclées dans le cadre d'un processus "bottle-to-bottle".

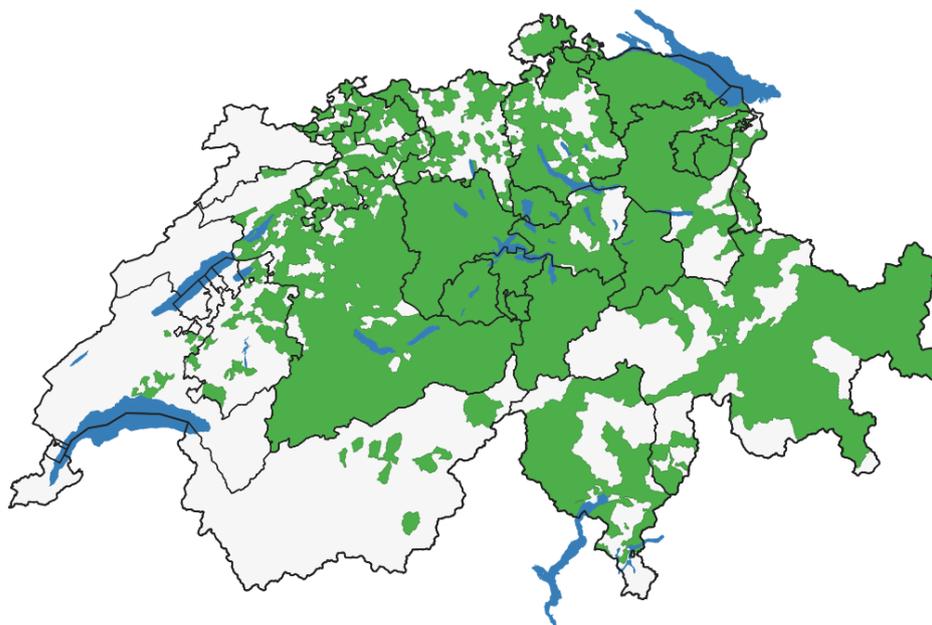


Figure 2: Communes dans lesquelles des systèmes sous licence collectent (situation au 31.12.2024)

Fin 2024, 971 municipalités étaient raccordées à une collecte certifiée de déchets plastiques mixtes (voir Figure 2). Cela représente 46% de toutes les municipalités de Suisse et du Liechtenstein et 57% en termes de population.

Tableau 3: Quantités collectées par canton (y compris la Principauté du Liechtenstein)

	2019	2020	2021	2022	2022	2023	2023	2024	2024
	Tonnes	Tonnes	Tonnes	Tonnes	kg par personne	Tonnes	kg par personne	Tonnes	kg par personne
Quantité collectée Suisse	5 312	7 191	8 468	9 342	1.1	10 101	1.2	11 450	1.3
Argovie	1 072	1 283	1 403	1 416	2.0	1 440	2.0	1 543	2.1
Appenzell Rhodes-Ext.	51	150	164	132	2.4	137	2.5	136	2.4
Appenzell Rhodes-Int.	0	0	0	0	0.0	0	0.0	12	0.7
Bâle-Campagne	292	515	614	606	2.1	727	2.5	711	2.4
Bâle-Ville	153	151	193	320	1.6	242	1.2	284	1.4
Berne	326	496	521	645	0.6	1 017	1.0	1 780	1.7
Fribourg	172	214	235	272	0.8	282	0.9	296	0.9
Genève	0	0	0	0	0.0	0	0.0	0	0.0
Glaris	0	0	33	45	1.1	44	1.1	56	1.3
Grisons	58	166	326	421	2.1	516	2.6	488	2.4
Jura	0	0	0	0	0.0	0	0.0	0	0.0
Lucerne	427	523	653	757	1.8	706	1.7	741	1.7
Neuchâtel	0	0	0	0	0.0	0	0.0	0	0.0
Nidwald	0	63	114	102	2.3	120	2.7	95	2.1
Obwald	0	0	11	27	0.7	26	0.7	27	0.7
Saint-Gall	645	721	889	789	1.5	782	1.5	850	1.6
Schaffhouse	199	203	206	183	2.2	206	2.4	178	2.0
Schwyz	97	206	209	246	1.5	279	1.7	237	1.4
Soleure	201	447	354	380	1.4	367	1.3	430	1.5
Tessin	133	243	251	247	0.7	247	0.7	308	0.9
Thurgovie	522	605	793	928	3.2	899	3.1	903	3.1
Uri	155	137	150	169	4.6	178	4.8	194	5.1
Vaud	0	0	2	35	0.0	43	0.1	28	0.0
Valais	49	67	75	79	0.2	86	0.2	74	0.2
Zoug	1	1	47	110	0.8	110	0.8	113	0.9
Zurich	758	1 000	1 225	1 435	0.9	1 634	1.0	1 965	1.2
Principauté de Liechtenstein	27	28	126	104	2.7	110	2.8	98	2.4
Quantité collectée Total	5 312	7 219	8 594	9 447	1.1	10 197	1.2	11 548	1.3

Traitement

Tableau 4: Bilan massique du traitement (en tonnes)¹

	2020	2021	2022	2023	2024
Parts recyclées	3 663	4 616	5 064	5 823	6 457
- Matières plastiques	3 351	4 429	4 759	5 438	5 824
- Autres matériaux recyclés (métaux, papier, briques à boissons, etc.)	312	188	306	385	633
Parts valorisées énergétiquement	3 216	3 604	4 019	4 285	4'608
- Valorisation en UIOM, issu du traitement initial	683	531	674	370	822
- Valorisation en cimenterie, issu du traitement initial	2 096	2 371	2 462	2 846	2 645
- Valorisation en UIOM/cimenterie, issu des étapes de traitement ultérieures	437	703	883	1 069	1 141
Résidus (eau et autres contenus résiduels)	400	469	468	555	630
Total	7 279	8 689²	9 552²	10 664²	11 695
Taux de retour industriel (TRI)	50%	53%	53%	54.6%	55.2%

¹ Les écarts éventuels dans les totaux sont dus aux différences d'arrondi.

² En raison d'erreurs d'arrondi et de légères différences entre les quantités déclarées par les systèmes et celles déclarées par les partenaires de traitement, le total ici diffère légèrement de la somme des "quantités traitées" du tableau 1.

La part de la quantité collectée qui a pu faire l'objet d'une valorisation matière est passée de 54,6% à 55,2% en 2024 (voir Tableau 4). Il s'agit là d'une évolution réjouissante au regard du taux de retour industriel (TRI) de 55% exigé pour 2025 et montre que les systèmes et leurs partenaires de traitement s'efforcent en permanence d'améliorer et d'affiner leurs processus.

Tableau 5: Géographie du recyclage des plastiques (en tonnes)¹

	2020	2021	2022	2023	2024
Prétraitement (tri)	7 287	8 694²	9 553	10 664	11 695
- Suisse	-	-	28	43	17
- UE	7'287	8'694	9'525	10 621	11 678
Traitement final (recyclage)	3 663	4 676	6 418	7 448	8 228
- Suisse	1 792	2 019	2 451	2 510	2 517
- UE	1 872	2 656	3 967	4 938	5 711

¹ Les matériaux des systèmes de collecte sous licence VSPR ne peuvent être exportés hors de l'UE que s'ils ne sont plus des déchets.

² En raison d'erreurs d'arrondi et de légères différences entre les quantités déclarées par les systèmes et celles déclarées par les partenaires de traitement, le total ici diffère légèrement de la somme des "quantités traitées" du tableau 1.

En 2024, les déchets plastiques mélangés ont à nouveau été triés principalement dans l'UE, et seulement une petite quantité en Suisse (voir Tableau 5). Le traitement final a été effectué à 31% en Suisse et à 69% dans l'UE, ce qui représente à nouveau un léger décalage en défaveur de la Suisse par rapport à l'année précédente. La raison en est cette fois-ci la diversification des acheteurs, les possibilités de recyclage étant encore limitées en Suisse.

Tableau 6: Quantité de matières recyclées (en tonnes)

	2020	2021	2022	2023	2024
Matières plastiques	3 351	4 429	4 759	5 438	5 824
- Polyéthylène (PE)	2 062	2 316	2 000	2 225	2 321
- Polypropylène (PP)	813	860	977	1 244	1 298
- Polyoléfine (PO)	- ¹	- ¹	566	590	618
- Polystyrène (PS)	148	322	236	248	262
- Polyéthylène téréphtalate (PET)	327	930	980	1 133	1 325
Métaux (aluminium, acier)	114	50	46	91	140
Matières fibreuses	198	137	260	294	494

¹ Une partie des fractions PE et PP se retrouvait dans la fraction PO mixte. La répartition exacte n'a été documentée et contrôlée qu'à partir de 2022.

La part des matières plastiques recyclées récupérées est restée largement stable (voir Tableau 6). La quantité de matières fibreuses récupérées a augmenté. Outre la part plus importante dans les déchets collectés, cette hausse s'explique par l'harmonisation des IRQ pour les cartons à boissons entiers et déchetés qui entrera en vigueur en 2024. Un IRQ de 70 % a été fixé pour les deux fractions.

Tableau 7: Domaines d'application des recyclats

Domaine d'application	Exemples
Construction et jardin	PE+PO : construction et films à bulles PE : tuyaux d'égouts, protection de câbles PP+PO : films de drainage et d'étanchéité, regards d'entrée PO : pots de fleurs, bacs à compost, tuiles à gazon, meubles de jardin, etc.
Emballage ¹ et logistique	PE : Bacs à plantes PE, PP+PO : caisses, boîtes, palettes PS : bobines, plaques thermoformées PET : bandes de cerclage, flaconnages
Industrie automobile	PP : composants intérieurs et extérieurs PET : textiles et rembourrage PS : support pour plaque d'immatriculation
Biens pour la maison, le bureau et le commerce	PE : sacs poubelle PP : caisses à outils, seaux, bacs, caisses, paniers, dossiers de chaise, housses pour aspirateurs PO : seaux, bacs, boîtes de rangement, meubles PS : cintres, casiers de rangement, pieds de meubles, entretoises
Industrie de l'habillement	PET : polyester pour les polaires, etc.

¹ Les plastiques recyclés ne peuvent pas être utilisés pour les emballages alimentaires, à l'exception du PET provenant des bouteilles de boissons.

Retour des résidus de tri

Afin de s'assurer que les résidus de tri et de traitement sont valorisés thermiquement dans les cimenteries ou les UIOM et qu'ils ne sont pas rejetés dans l'environnement, ces flux sont documentés et surveillés en détail.

En 2023, la VSPR a décidé qu'à partir du 1er janvier 2024, tous les résidus de tri issus du traitement initial devront être renvoyés en Suisse afin d'assurer une valorisation énergétique transparente et de qualité. Cette obligation s'appliquait déjà depuis 2021 aux collectes dans les cantons de Zurich et de Soleure, en vertu d'accords cantonaux conclus avec la VSPR.

Les quantités retournées doivent être documentées dans le système de monitoring à l'aide de justificatifs et sont vérifiées par l'organe de contrôle indépendant, le retour d'équivalents quantitatifs étant considéré suffisant.

Figure 5 montre une répartition transparente du retour des résidus de tri en Suisse en 2024. On constate qu'en 2024, tous les résidus de tri ont été valorisés thermiquement en Suisse. Ceux provenant du premier traitement ont été valorisés thermiquement conformément aux prescriptions en vigueur en Suisse, dont 76,4 % dans des cimenteries et 23,6 % dans des UIOM.

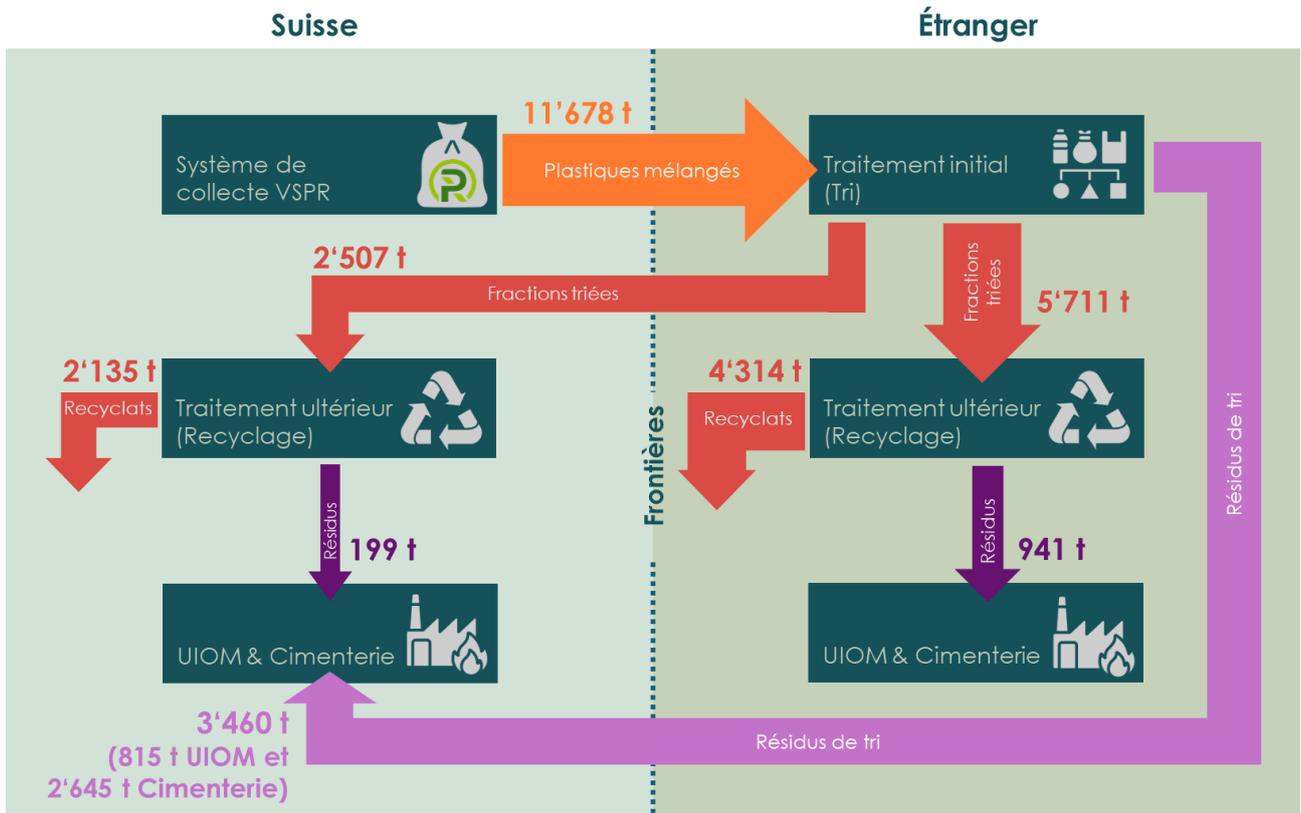


Figure 5: Retour des résidus de tri sur le territoire national¹

¹ Les différences entre les entrées et les sorties du traitement ultérieur correspondent aux émissions liquides/gazières provenant de l'eau et d'autres matières résiduelles.

Polystyrène expansé (PSE) et polystyrène extrudé (XPS)

Afin de permettre une comparaison avec les données de collecte et de traitement des années précédentes, les chiffres clés du système de collecte certifié « Verband EPS Swiss » sont indiqués séparément ici (tableau 8).

L'association EPS Swiss collecte le PSE et le XPS dans des sacs de collecte et sous forme de matériaux compactés. La part des articles cibles a diminué depuis le début du monitoring. Cela s'explique par l'amélioration des données disponibles et par une baisse de la qualité des matériaux compactés, qui présentent souvent des impuretés. Des mesures ont déjà été prises pour améliorer la qualité.

Grâce à l'homogénéité des matériaux collectés, aucun tri n'est effectué et le PSE/PEX est directement acheminé vers le traitement en Suisse. En 2023, le taux de retour à l'industrie a légèrement diminué, mais il a pu être augmenté à nouveau en 2024 grâce à des ajustements du processus.

Tableau 8: Données de Verband EPS Swiss

Quantité et composition du matériel de collecte	2021	2022	2023¹	2024
Différence entre la quantité en stock	34	37	224	600
Quantité collectée (tonnes)	730	970	1 091	1 440
Proportion d'articles cibles	99%	99%	97%	95%
Bilan massique du traitement (tonnes)	2021	2022	2023	2024
Parts recyclées	661	901	788	801
- Matières plastiques	661	901	788	801
- Autres matériaux recyclés (métaux, papier, briques à boisson, etc.)	-	-	-	-
Parts valorisées énergétiquement	35	32	79	39
- Valorisation en UIOM	35	32	79	39
- Valorisation en cimenterie	-	-	-	-
Résidus (eau et autres contenus résiduels)	-	-	-	-
Total	696	933	867	840
Taux de retour industriel (TRI)	95%	97%	91%	95%
Géographie du recyclage des plastiques	2021	2022	2023	2024
Traitement en Suisse	696	933	1 091	1 440
Quantité de matières recyclées récupérées (tonnes)	2021	2022	2023	2024
Matières plastiques	661	901	788	801
- EPS	661	901	788	801
Autres (métaux, matières fibreuses)	-	-	-	-

¹ Le bilan massique du traitement de l'année 2023 contenait une erreur dans le rapport de surveillance 2023 et a été corrigé en conséquence pour le rapport de surveillance 2024.

Activités d'audit

En 2024, six systèmes de collecte, à savoir Kunststoffsammelsack.ch, Kuh-Bag, Migros-Genossenschafts-Bund, REAL, Sammelsack.ch et Verband EPS Swiss, ont fait l'objet d'un audit en tant qu'exploitants de système. Il a été constaté que les exploitants de systèmes audités satisfont en principe aux exigences relatives à l'exploitation de systèmes de collecte de déchets plastiques mixtes provenant des ménages. Quelques écarts mineurs ont été constatés, qui concernent essentiellement la documentation, la collecte des données et la procédure de contrôle de la qualité. Les audits des systèmes de collecte se poursuivront tous les deux ans.

En outre, **deux opérateurs de traitement** ont été audités. Les audits ont révélé que les deux entreprises répondaient globalement aux exigences, avec un écart mineur observé dans chaque cas. Pour l'un d'entre eux, il manquait des informations sur les mesures de protection de l'eau et de l'air ; pour l'autre, il devait encore améliorer les données relatives au taux de retour à l'industrie. Les audits des opérateurs de traitement initial se poursuivront tous les deux ans.

L'organe de contrôle



Dr. Esther Thiébaud
esther.thiebaud@consultdss.com



Arthur Haarman
arthur.haarman@consultdss.com

À propos de **dss+**

dss+ est un prestataire de services de premier plan en matière de conseil en gestion d'entreprise, dont la mission est de sauver des vies et de construire un avenir durable. dss+ aide les entreprises à développer leurs capacités organisationnelles et humaines, à gérer les risques, à améliorer leurs processus, à atteindre leurs objectifs de durabilité et à gérer leurs activités de manière plus responsable.

www.consultdss.com.

dss+

Protect. Transform. Sustain.